ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 11569

Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur l'organisation de l'activite des polices municipales. La Federation nationale de la police municipale a fait connaitre le point de vue des polices municipales sous la forme d'une brochure intitulee : « propositions cadre pour reglementer les activites des polices municipales ». Cette organisation professionnelle represente effectivement les agents de police municipale, et merite d'etre associee par les pouvoirs publics a tout ce qui concerne l'organisation de cette profession. Or, malgre sa contribution dans la perspective d'une reforme, aucune entrevue n'a ete accordee a ses dirigeants par le ministre ou un membre de son cabinet depuis mai 1988, et ses propositions n'ont suscite aucune discution ni fait l'objet d'echange de vue, si ce n'est a l'echelon des conseillers techniques au secretariat d'Etat des collectivites locales. Il lui demande de lui preciser ses intentions a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'interieur a charge M Jean Clauzel, ancien prefet de la region Provence - Alpes - Cote d'Azur, de poursuivre la reflexion engagee sur la reforme des polices municipales. Au terme de cette mission, des dispositions seront prises concernant les competences, les missions et le statut des agents de police municipale. Le moment venu, les elus locaux et les organisations syndicales interessees par cette reforme seront consultes.

Données clés

Auteur : M. Goasduff Jean-Louis
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11569
Rubrique : Police
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1634